

Dritte Session des Vorbereitungskomitees (PrepCom) der Konferenz der Vereinten Nationen über Umwelt und Entwicklung (UNCED), Genf, 12. August - 4. September 1991 : Schlussbericht der Schweizer Delegation *

I. EINLEITUNG UND ZUSAMMENFASSUNG

Tenue à Genève du 12 août au 4 septembre 1991, la session susmentionnée s'est achevée sur une note d'optimisme relatif. Optimisme, parce que la volonté politique d'aboutir à des résultats lors du "Sommet de la Terre" s'est traduite par des progrès sensibles dans certains secteurs (déchets, énergie, forêts). Relatif, parce que de nombreux problèmes restent à résoudre, notamment celui des mécanismes de transferts financiers et de technologies.

La Conférence - qui porte maintenant le nom de "Sommet de la Terre" en raison de ses enjeux et d'une participation au niveau des Chefs d'Etats - se tiendra à Rio de Janeiro du 1 au 12 juin 1992. Elle doit amener les responsables mondiaux à s'engager vers un développement durable de la planète. Il paraît clairement maintenant que ce Sommet débouchera sur l'adoption de plusieurs documents importants :

- Une Charte de la Terre ou une Déclaration qui serait essentiellement un document politique, philosophique, voire éthique s'apparentant dans sa forme et sa portée à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme;
- un "Agenda 21" qui sera une ébauche de programme de travail d'ici au 21ème siècle. Ce programme concerne notamment la pauvreté, la croissance économique, la pression démographique, le commerce international, les modes de consommation, les ajustements structurels, les matières premières, l'endettement extérieur et les flux financiers en fonction de l'environnement ainsi que le rôle des compagnies transnationales. Pour chacun de ces domaines, l'Agenda 21 devra préciser les ressources financières requises et leurs origines, l'accès aux technologies, l'identification des actions à entreprendre par les pays développés et ceux en développement, le rôle des organisations internationales et régionales ainsi que les autres moyens de mise en oeuvre;
- un document sur les mesures institutionnelles et juridiques à adopter, notamment la réforme du système des Nations Unies;

* Schweizer Delegation: siehe Beilage 1



- deux conventions, l'une sur le climat et l'autre sur la diversité biologique.

A l'issue de ce troisième round de négociations, il convient de souligner que, si les idées et les concepts se sont considérablement éclaircis, le centre de gravité de la Conférence s'est déplacé de la "simple" problématique développement - environnement à la mise en oeuvre politique et économique d'un nouveau système de relations nord-sud.

L'ampleur et l'importance des travaux qu'il faut encore aborder ont fait décider au Comité préparatoire de convoquer sa prochaine et dernière session à New York pour cinq semaines en mars/avril 1992. Pendant cette période, quatre sessions formelles se tiendront en parallèle (ce qui revient, à la lumière de l'expérience genevoise des consultations additionnelles dites "informal" et "informal, informal" (groupes de contact), à tenir simultanément une dizaine de réunions) avec un rythme de travail inhabituel de 6 jours par semaine.

Aux travaux ont participé plus de mille délégués représentant 148 états, 43 organisations internationales et intergouvernementales et 226 organisations non-gouvernementales. La délégation suisse était dirigée par le Directeur de la DOI, l'Ambassadeur J.-P. Keusch, et comprenait des représentants du DFAE, du DFI, du DFEP et du DFJP.

II. ERGEBNISSE UND HALTUNG DER SCHWEIZ

1. Agenda 21

Es herrschte Einigkeit darin, dass die Agenda 21 eines der Hauptergebnisse der UNCED sein wird. Dabei sollten Agenda 21 und "Earth Charter" einander in ihren Zielen ergänzen. Eine konkrete Struktur für Agenda 21 hat sich noch nicht ergeben, doch zeigte sich ein gewisser Konsens in einigen wichtigen Punkten. Die Agenda 21 soll ein breitangelegtes Programm sein, das Ziele, Tätigkeiten und die Mittel zur Umsetzung von spezifischen Vorschlägen enthält. Sie soll nicht rechtlich verbindlich sein, doch müssen sich die Regierungen und Internationalen Organisationen moralisch daran gebunden fühlen. Eine wichtige Stellung werden die sogenannten "cross-sectoral issues" wie namentlich der Transfer von finanziellen Mitteln und Technologie einnehmen. Diese sollen einerseits in speziellen Programmen behandelt werden, andererseits aber auch in den Sektorprogrammen wie Atmosphäre, Landressourcen etc. ihren Niederschlag finden (siehe Beilage 2).

2. Protection de l'atmosphère

a) Changements climatiques

Le Groupe de travail I a entamé ses délibérations par un débat général sur la base d'un document qui faisait le bilan des travaux du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) d'une convention-cadre sur les changements climatiques, de l'IPCC, de l'OMM et du PNUE. Le président du CIN, M. Jean Ripert, a présenté un résumé de l'état d'avancement des négociations au terme de la deuxième session du Comité, tenue à Genève en juin dernier.

Les principaux points relevés dans les interventions sont les suivants :

- les CE (Pays-Bas), ont réaffirmé clairement leur intention d'inclure dans un "package", à savoir dans la convention et/ou un protocole à adopter d'ici à 1992, l'objectif de stabilisation d'ici à l'an 2000 des émissions de CO₂, en général au niveau de 1990;
- une commission du parti libéral-démocrate japonais aurait recommandé au gouvernement d'adopter l'objectif de stabilisation des émissions de CO₂ à l'européenne (le Japon s'est engagé jusqu'ici à stabiliser ses émissions par habitant); les Etats-Unis se trouveraient donc désormais isolés parmi les pays industrialisés en ce qui concerne la stabilisation des émissions de CO₂;
- les pays en développement ont réaffirmé que leur engagement serait subordonné à (i) un engagement ferme des pays industrialisés à stabiliser et réduire leurs émissions, (ii) des engagements des mêmes pays en matière de transferts financiers et technologiques;
- le Koweït, faisant référence à la mise à feu des puits de pétrole lors de la guerre du Golfe, a proposé la création d'un fonds de compensation pour les dommages à l'environnement infligés lors de conflits armés.

La déclaration suisse est en annexe 3.

b) Questions sectorielles relatives à l'atmosphère et options pour l'Agenda 21

Des deux rapports du Secrétaire général sur ce thème, seul a retenu l'attention celui qui énumérait des options concernant les actions à mettre en oeuvre dans le cadre de l'Agenda 21 pour lutter contre les changements climatiques et accordant la priorité aux mesures dans le secteur de l'énergie.

Des nombreuses réactions suscitées, on peut relever quelques points marquants :

- la nécessité d'éviter le double-emploi avec les négociations qui ont lieu dans le cadre du CIN;

- de l'accord général, le domaine d'action prioritaire est l'amélioration de l'efficacité énergétique; l'importance du secteur des transports devrait être mieux reflétée dans le document;
- la mise en garde contre la singularisation de l'énergie en matière de protection de l'atmosphère, et demande que soient inclus d'autres secteurs d'activité dans la version finale de l'Agenda 21;
- le document donne en plusieurs endroits l'impression erronée que les mêmes recettes sont applicables à tous; il devrait notamment accorder plus d'attention aux spécificités des pays en développement;
- la nécessité de mieux traiter les interrelations énergie-environnement-développement;
- toutes les délégations se sont montrées réticentes à la proposition de créer, au sein du système des Nations Unies, une nouvelle institution chargée des questions relatives à l'énergie; on a suggéré (i) que ces questions soient examinées par le Groupe de travail III et (ii) qu'il faut essayer d'adapter les institutions existantes avant d'envisager d'en créer de nouvelles.

3. Ressources terrestres

Sous ce titre, ont été discutés tous les éléments constitutifs de la problématique de l'utilisation durable du sol. La matière était divisée en cinq points :

a) Protection et utilisation des écosystèmes fragiles

Ce domaine n'a pas été développé en détail, le groupe de travail se concentrant sur l'identification des écosystèmes tombant dans cette catégorie.

La délégation suisse a introduit l'idée d'une approche spécifique pour les régions de montagne (déclaration en annexe 3), se fondant sur les travaux ("The Mountain Agenda") d'une communauté de travail composée d'ICIMOD (International Centre for Integrated Mountain Development), d'IMS (International Mountain Society) et de l'UNU (United Nations University), travaux co-financés par la DDA et le gouvernement allemand. Cette idée a suscité un grand intérêt, 15 pays et 2 Agences des Nations Unies lui donnant un soutien formel. Elle sera développée dans le cadre de l'Agenda 21 lors de la 4ème session du PrepCom. Les régions humides, les zones côtières, les zones arides et semi-arides, les îles et les atolls coralliens ont aussi été identifiés comme écosystèmes fragiles.

b) Approche intégrée de la protection et de l'utilisation des ressources terrestres

Ce domaine aussi n'a pas été pleinement développé, bien qu'il ait suscité de nombreux commentaires, généralement très favorables, mais soulignant aussi les difficultés des pays en développement du fait principalement de la faiblesse de leurs structures institutionnelles nationales.

c) Agriculture durable et développement rural

Les propositions de programme du secrétariat ont été accueillies favorablement, des études complémentaires n'étant demandées que pour les systèmes agricoles à faible usage d'engrais/pesticides chimiques.

d) Forêts

En guise de compromis entre les tenants d'une Convention pour la protection des forêts et ceux qui s'y opposent, le groupe de travail a entamé la négociation de "Principes cadres" juridiquement non contraignant; ils pourraient ultérieurement servir de base à une Convention mais sont pour l'instant l'objet de controverses byzantines.

e) Désertification

Sous la pression continue des pays victimes de ce phénomène, le PrepCom a réaffirmé l'importance de ce problème; suite aux mauvaises expériences dans le cadre du Programme des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (PACD), les pays donateurs se sont cependant généralement prononcés en faveur de l'abandon de l'approche "désertification", au profit d'une approche intégrée "développement durable des régions victimes de l'appauvrissement des sols".

4. Diversité biologique et biotechnologie

a) Conservation de la diversité biologique

Parmi les options pour l'Agenda 21 relatives à la conservation de la diversité biologique, plusieurs questions restent encore en suspens. Elles concernent les coûts, les engagements financiers et les transferts technologiques, particulièrement ceux relatifs aux biotechniques. Comme ces questions dépendent étroitement des négociations en cours au sein du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) pour la Convention sur la diversité biologique, le groupe a convenu de ne pas interférer avec ces travaux.

Une des questions fondamentales concerne l'intégration cohérente entre le développement lié à l'exploitation des ressources biologiques et la protection des écosystèmes et des espèces qui les habitent. Lié à cette problématique, les points critiques des débats ont porté sur l'accès aux

ressources biologiques et aux technologies. Plusieurs pays en développement (PED) ont insisté sur l'affirmation de la souveraineté nationale sur les ressources biologiques alors que les pays développés (PD) voudraient considérer les ressources biologiques comme un patrimoine commun de l'humanité faisant l'objet de règles de protection internationales et contraignantes.

Les CE (Pays-Bas), ont proposé de développer des réseaux d'aires protégées pour conserver le maximum d'écosystèmes et d'espèces.

Le G77 a reproché aux PD de soutenir une position trop "conservationniste" pour les PED qui possèdent deux tiers des ressources biologiques mais ont des besoins prioritaires de "survie" et de développement à satisfaire. Plusieurs PED (Brésil, Botswana et Colombie) ont insisté sur la nécessité de mieux considérer les ramifications socio-économiques associées à la protection de la diversité biologique, cette dernière ne pouvant être considérée isolément de son utilisation. Dans une intervention remarquée, les Philippines ont insisté aussi pour que l'Agenda 21 prenne mieux en compte l'importance du rôle culturel des populations locales pour la conservation de la diversité biologique.

En résumé : l'Agenda 21 doit respecter la souveraineté nationale des pays sur leurs ressources et favoriser la participation des communautés locales.

- A la requête des PED, plus d'importance sera accordée aux aspects pertinents de la biotechnologie pour le développement durable, aux transferts technologiques ainsi qu'à l'aide financière nécessaire pour que les PED soient en mesure d'assurer la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique.
- Plus d'attention devra être accordée à la diversité biologique des écosystèmes marins.

b) Biotechnologie

Le fait que la biotechnologie constitue un chapitre séparé de la diversité biologique dans l'Agenda 21 a été fortement contesté par le Mexique et quelques PED. Comme pour la Convention sur la diversité biologique, ces pays voudraient, en associant conservation et biotechnologie, renforcer leurs requêtes pour un accès facilité aux biotechniques. De même que pour la diversité biologique, il a été convenu que les débats ne devraient pas interférer avec les négociations de la Convention sur la diversité biologique. Un nombre important de PED et de PD (dont la CEE) ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) ont exprimé leurs préoccupations quant aux risques potentiels associés aux biotechnologies.

Le Nicaragua, le Costa Rica et le Salvador ont mis en garde contre un enthousiasme excessif consistant à considérer la

biotechnologie comme une panacée : cette attitude aboutirait pour l'agriculture à répéter les erreurs de la "révolution verte". Les Etats-Unis ont considéré, pour leur part, que les risques concernant la biotechnologie ont été exagérés par le secrétariat. A l'opposé de la plupart des pays européens et de la CEE, les Etats-Unis rejettent le concept d'un code de conduite gouvernemental visant à harmoniser des lignes directrices de sécurité pour l'utilisation de la biotechnologie. Pour les Etats-Unis, le document exagère également les bénéfices attendus de la biotechnologie. En regard des efforts d'investissements des Etats-Unis en biotechnologie, on peut être quelque peu surpris de cette dernière déclaration.

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) sont un autre point de divergence entre PD et PED. Selon les Etats-Unis, si la coopération entre des entreprises privées et les gouvernements des PED doit être l'un des buts de la CNUED, les DPI doivent être fermement protégés afin de permettre les progrès scientifiques en biotechnologie. A l'opposé, beaucoup de PED sont d'avis qu'un bon nombre d'innovations biotechnologiques profitent du matériel génétique de base fourni par les PED et qu'elles devraient tomber dans le domaine public afin qu'ils puissent participer aux bénéfices de l'exploitation de ressources dont la conservation est à leur charge.

Certaines délégations, notamment le Salvador, le Brésil, le Costa Rica et le Nicaragua, ont demandé que l'application des DPI en matière de biotechnologie fasse l'objet d'une étude d'impact environnemental et socio-économique dans le cadre des activités de l'Agenda 21. D'autres PED dont l'Inde ont considéré que le contrôle des états sur la recherche en biotechnologie devrait être renforcé. Selon plusieurs PED, la recherche en biotechnologie, principalement contrôlée par d'importantes compagnies privées, favorise une orientation essentiellement commerciale, comme par exemple les hormones de croissance, au lieu de promouvoir des intérêts généraux comme la lutte contre les parasites.

Le G77, a en outre insisté pour que la collecte de ressources biologiques et de matériel génétique - dont les 2/3 sont dans les tropiques - soit réglementée afin que les PED puissent obtenir une compensation en échange de la mise à disposition de ce ressources.

5. Mers et zones côtières

Une série d'interventions a porté sur la protection des ressources biologiques. Plusieurs pays estiment que la CNUED devrait mettre sur pied une stratégie globale pour la conservation des ressources marines, notamment les cétacés. La Nouvelle Zélande a proposé qu'une Conférence internationale ait lieu en 1995 pour revoir les responsabilités et les tâches des agences internationales qui traitent des

cétacés. La question des baleines a donné lieu à des prises de position très tranchées sur des sujets tels que la chasse commerciale et le moratoire y relatif, la menace d'extinction et les petits cétacés: les pays baleiniers contestent la légitimité de la CNUED à traiter de ce problème alors que d'autres aimeraient que la Conférence renforce d'une manière ou d'une autre leur politique. La Malaisie a ouvert la question de l'Antartique, en soutenant que la CNUED, en raison de son caractère universel, devrait s'occuper de cette question. Les Etats Parties au Traité ont repoussé cette tentative isolée.

En ce qui concerne la pollution d'origine tellurique, les discussions ont principalement porté sur la proposition du Secrétariat portant sur une éventuelle Convention globale pour la protection de l'environnement marin contre la pollution d'origine tellurique. La majorité des délégations a exprimé des doutes quant à la nécessité de créer de nouveaux instruments juridiques: la Convention sur le Droit de la Mer fournirait déjà un cadre de référence suffisamment complet (Australie, Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni). Selon la Suède et les pays en développement, il serait urgent d'accélérer l'entrée en vigueur de cette Convention. Pour d'autres délégations (Norvège, Islande), une nouvelle Convention est peut-être nécessaire. En revanche, tout le monde reconnaît qu'il faut renforcer les structures déjà en place et améliorer leur coordination. Pour la Suède, cette coordination pourrait être assurée par une réunion inter-agence qui serait convoquée par le PNUE une fois par an. Le Canada a proposé qu'une réunion internationale ait lieu tous les quatre ans pour discuter des questions liées aux océans.

Enfin, plusieurs délégations ont appuyé la mise sur pied d'un Système global d'observation des océans.

6. Ressources en eaux douces

Les pays en développement ont argumenté que les documents du Secrétariat n'étaient pas suffisamment opérationnels. Ils ont mis en lumière des lacunes sur des sujets tels que le transfert de technologie, le renforcement des capacités institutionnelles et le soutien financier. Ces soucis ont été partagés par des pays industrialisés. Le Canada, par exemple, a rappelé qu'il n'existe pas de mécanisme traitant des questions de coopération internationale dans le domaine de la gestion des eaux. Cela empêcherait notamment au Plan d'Action de Mar del Plata de déboucher sur des actions concrètes. Le Canada souhaite que la Conférence sur l'eau et l'environnement (Dublin, 26-31 janvier 1992) identifie sans ambiguïté les mécanismes et les fonds qui devraient concourir à réaliser les objectifs fixés par les documents du Secrétariat et le Plan d'Action de Mar del Plata.

Les Pays scandinaves ont proposé d'élaborer des lignes directrices pour la gestion des ressources en eau dans les pays en développement.

7. Abfälle und chemische Produkte

Die Debatten der zuständigen Arbeitsgruppe II umfassten die folgenden Sachbereiche: die umweltgerechte Behandlung gefährlicher Abfälle, organischer Abfälle, radioaktiver Abfälle sowie giftiger Chemikalien und die Bekämpfung illegalen internationalen Handels mit gefährlichen Abfällen und Produkten.

Insbesondere zum letzten Punkt gab es eine Vielzahl von Stellungnahmen, die deutlich machten, dass ein Grossteil der Entwicklungsländer, vor allem afrikanische Staaten, die Basler Konvention zur Kontrolle des grenzüberschreitenden Verkehrs von gefährlichen Abfällen als zu wenig weitgehend ablehnt. Gefordert wird vielmehr ein absolutes Exportverbot für gefährliche Abfälle.

Demgegenüber betrachten die meisten Industrieländer die Basler Konvention zumindest als nützliches Ausgangsinstrument, auf dem sich weitere Massnahmen aufbauen lassen. Die EG ist gegenwärtig dabei, die Basler Konvention zu ratifizieren, ebenso die USA, so dass ein baldiges Inkrafttreten der Konvention erwartet werden kann. Schliesslich wurde in der Diskussion mehrfach darauf hingewiesen, dass zwischen den Regelungen der Basler Konvention und der Bamako Konvention kein Widerspruch besteht, sondern die Bamako Konvention eine sinnvolle Ergänzung im regionalen Bereich bildet (OAU; die Bamako Konvention verbietet Import gefährlicher Abfälle auf afrikanisches Gebiet aus Nicht-Mitgliedstaaten der Konvention).

Die Debatten und Beratungen in den übrigen Sachbereichen konzentrierten sich auf die Erarbeitung von Optionen für die Agenda 21. Konsens bestand hinsichtlich der Notwendigkeit, nicht nur Programme zur besseren Entsorgung von Abfällen zu schaffen, sondern bereits die Erzeugung von Abfällen weitgehend zu reduzieren und Recycling-Programme zu fördern ("integrated life cycle management concept" oder "cradle-to-grave-approach"). Umstritten blieb bis zuletzt, ob die UNCED sich auch mit der Entsorgung radioaktiver Abfälle befassen soll. Japan, Grossbritannien, USA und einige weitere Delegationen verwiesen auf die IAEA als zuständiges und geeignetes Diskussionsforum, während insbesondere von Seiten der NGOs die Arbeit der IAEA in diesem Bereich als ungenügend kritisiert wurde.

Im Bereich chemische Produkte wurden der besseren Erforschung der Wirkungen chemischer Stoffe sowie der international zu vereinheitlichenden Klassifizierung besondere Bedeutung beigemessen. Auf einem IPCS-Expertentreffen, das vom 16. - 19. Dezember 1991 in London stattfinden wird, soll über die Schaffung eines zwischenstaatlichen Mechanismus beraten werden, der der Einschätzung der Risiken

und der Verwaltung chemischer Produkte dienen soll. Die Ergebnisse dieser Konferenz werden dem nächsten PrepCom unterbreitet. Geplant ist weiterhin noch in diesem Jahr ein UNEP Ad hoc-Meeting auf Expertenebene, das die Grundzüge einer internationalen Strategie für den umweltgerechten Einsatz von chemischen Produkten erarbeiten soll. Auch die Ergebnisse dieses Treffens werden der 4. Session des Prep-Com vorgelegt.

8. Sektorübergreifende Themen

a) Financement

Parmi les thèmes horizontaux, le financement des mesures susceptibles de conduire au développement durable est sans doute le point le plus litigieux. Tout d'abord, le débat porte sur le caractère "additionnel" ou non du soutien financier que les pays riches doivent apporter en matière d'environnement aux PED, en sus de leur aide au développement traditionnelle. Ensuite, il s'agit surtout de la question de savoir si les PED - et les Pays de l'Est - seront en droit de recevoir des compensations financières pour les dépenses découlant de la mise en oeuvre de mesures agréées dans les futures conventions environnementales et, le cas échéant, si ces compensations devront couvrir l'intégralité des coûts additionnels d'une mesure "écologique" (p.ex. par rapport à la technologie "classique", mais aussi, selon certains PED, tout simplement en échange de la "non-utilisation" de leurs ressources naturelles).

Le consensus à ce sujet s'est limité à la reconnaissance du caractère primordial de la question pour toute la CNUED, du besoin d'un environnement international propice à la croissance et au développement, et de la nécessité de ressources extérieures pour la mise en oeuvre du plan d'action 21 dans les PED. D'autre part, ni le calcul des coûts réellement additionnels, ni la différenciation entre une mesure "environnementale" et "développementale", ni les modalités (p.ex. l'opportunité de recourir à un ou à des Fonds nouveau(x) ou existant(s)) ou les conditions applicables ne firent l'unanimité parmi les délégations - sans même parler d'un engagement concret sous forme d'un montant global que les pays développés transféreraient aux PED (et aux Pays d'Europe centrale et de l'Est).

La Suisse se démarqua quelque peu de plusieurs autres pays industrialisés en annonçant sa disponibilité de participer, par les fonds additionnels du 700 anniversaire de la Confédération, à des mécanismes éventuellement agréés par CNUED (voir annexe 3, déclaration suisse sur le transfert de technologies). Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les pays donateurs sont également les bénéficiaires de leur aide, surtout lorsque'elle permet des "rendements écologiques" supérieurs à des investissements du même genre chez eux.

b) Transfert de technologie

Le nombre important de crochets figurant dans le texte du coordinateur du Président du PrepCom pour ce sujet souligne la distance qui sépare les principaux antagonistes de cette négociation. Les PED estiment que le caractère global du moins de certains problèmes environnementaux justifie une obligation de transfert de technologies de la part des détenteurs et cela à des conditions de faveur. Pour les pays industrialisés de tels transferts ne peuvent avoir lieu sans qu'un certain nombre de conditions soient remplies, avant tout au plan national du pays receveur; en outre, il convient de tenir compte du fait que la propriété intellectuelle de ces technologies n'est pas toujours dans le domaine public et que des méthodes coercitives (expropriation) produiraient un résultat contre-productif.

La Suisse partage ce dernier point de vue, mais elle est disposée à examiner des modalités d'assistance et d'encouragement aux PED et aux Pays de l'Est, y compris des aides financières (déclaration suisse en annexe 3). Ces modalités peuvent aussi revêtir la forme d'un financement de droits de licence dans le cadre de la coopération bilatérale, voire par un Fonds multilatéral. Une certaine harmonisation des "normes écologiques", la mise sur pied de systèmes d'information globaux et la coopération dans la recherche (y compris l'assistance aux PED dans la création d'une capacité propre d'analyse et d'appréciation de la technologie étrangère) constituent des mesures supplémentaires facilitant le transfert de technologie qui sont à la disposition des gouvernements.

A ce stade, l'on peut constater une volonté certaine de nombreux pays exportateurs de technologies de promouvoir ces transferts par des mesures concrètes. Ce qui paraît cependant exclu est le retour au temps révolu d'un nouvel ordre international, cette fois technologique, où les transferts sont le fait d'une planification et d'une décision intergouvernementales.

c) Economie internationale

Le thème "commerce et environnement" n'a fait l'objet que d'un débat général en plénière. Suite à ce débat, une réunion informelle adopta sans modification un projet de décision du Président chargeant le Secrétaire général de soumettre au prochain PrepCom des propositions de mesures à inclure dans le plan d'action 21.

Les CE (Pays-Bas), ont relevé que la responsabilité première pour le développement durable réside au niveau national - tout en admettant les limitations grandissantes d'une politique autonome entre pays. Pour les Etats-Unis, le libre-échange est bénéfique à tous, mais il convient d'élaborer des lignes directrices qui intègrent les aspects environnementaux et commerciaux. L'Australie et la Nouvelle-Zélande estiment qu'une vraie ouverture des mar-

chés de l'OCDE aux PED constituerait une bien meilleure solution que les aides financières accordées à ces derniers. Dans l'ensemble, les PED ont insisté sur leur refus de se voir imposer des sanctions commerciales unilatérales pour des motifs d'environnement; la nécessité d'améliorer l'accès au marché pour les pays du Sud; la détérioration des termes de l'échange des pays en développement; le rôle du désendettement.

L'intervention suisse (Annexe 3) présente une vue d'ensemble et rejoint largement les positions des autres Etats industrialisés tout en se penchant davantage et de manière plus ouverte sur les préoccupations des PED.

9. Institutionelle und juristische Fragen

a) Allgemeines

Nachdem die für institutionelle und juristische Fragen zuständige Arbeitsgruppe III erst an der zweiten Session des PrepCom ins Leben gerufen worden war, erreichten ihre Debatten nicht den Konkretheitsgrad der beiden anderen Arbeitsgruppen. Obwohl genügend Zeit zur Verfügung gestanden hätte, waren viele Delegationen nicht bereit, in eigentliche Verhandlungen einzutreten. Vielmehr wurden die Positionen in groben Zügen markiert und die grosse Arbeit auf die nächste Session in New York verschoben.

b) Institutionelles

Allgemein wird erwartet, dass an der Konferenz in Rio de Janeiro die institutionellen Belange von grosser Bedeutung sein werden. Unter anderem werden Mechanismen festzulegen sein, um die Umsetzung der Agenda 21 gewährleisten zu können. Im Zentrum der Diskussionen standen die Strukturen des Systems der Vereinten Nationen in den Bereichen Umwelt und Entwicklung. Die Erklärungen der Delegationen waren zum grössten Teil -nach dem Motto "die Form folgt der Substanz" - recht allgemein gehalten (Schweizer Erklärung: Beilage 3). Einigkeit bestand darin, dass eine Proliferation von Institutionen zu vermeiden und eine bessere Koordination sowohl auf zwischenstaatlicher - der ECOSOC wurde mehrmals erwähnt - als auch auf Sekretariatsebene anzustreben sei. Die USA brachten konkrete Vorschläge in diese Richtung ein. Die Idee, ein Koordinationsgremium unter gemeinsamer Leitung des UNEP-Exekutivdirektors und des UNDP-Administrators in New York anzusiedeln, rief den lautstarken Protest Kenias hervor, das wie viele andere afrikanische Staaten das "Heil" ausschliesslich im UNEP und im Sitz Nairobi sucht. Eine interessante Idee wurde schliesslich von der peruanischen Delegation eingebracht, die den Einbezug von multinationalen Gesellschaften und allenfalls Nichtregierungsorganisationen (NGOs) in ein Mehrparteiensystem nach dem Modell ILO propagierte. Damit wies sie in besonders akzentuierter Weise auf das weitem anerkannte Bedürfnis nach verstärkter Mitwirkung von nicht-

staatlichen Kreisen - NGOs, Privatwirtschaft, Gewerkschaften, Wissenschaft - hin.

Kaum behandelt wurden institutionelle Fragen auf nationalem und regionalem Niveau sowie auf sektoriellen Gebieten wie Ozeane, Klima, etc. In diesen Bereichen besteht ein grosser Nachholbedarf, der an der nächsten Session in New York unter Mitwirkung der Arbeitsgruppen I und II befriedigt werden muss.

c) Erdcharta

Es wird immer deutlicher, dass die Erdcharta - die nach dem Willen gewisser Entwicklungsländer Erklärung über Umwelt und Entwicklung genannt werden sollte, um die Entwicklungsseite herauszustreichen - zu einem zentralen Element der Resultate von Rio de Janeiro werden wird. Sie soll zwar nicht rechtlich bindend ausgestaltet werden, doch wegen der Unterzeichnung durch die anwesenden Staats- und Regierungschefs von hoher politischer und moralischer Bedeutung sein.

Das Ergebnis der vergangenen Session ist eine unter 17 Ueberschriften gruppierte Zusammenstellung der von den Delegationen vorgeschlagenen Prinzipien. Es wird keine leichte Aufgabe sein, all diese Vorschläge in kurze, prägnante, leicht verständliche und innovative Formulierungen zusammenzufassen, wie dies der schweizerischen Vorstellung entspräche. Vielmehr besteht die Gefahr, dass ein mangelnder Konsens mittels eines langfädigen Textes, wie er schon in genügendem Masse in vielen Resolutionen der UNO-Generalversammlung zu finden ist, überdeckt wird.

d) Internationales Umweltrecht

Das Mandat der Arbeitsgruppe III beinhaltet auch die Aufgabe, die bestehenden internationalen Verträge und sonstigen Instrumente im Umweltbereich zu evaluieren, Mängel und Lücken zu identifizieren und entsprechende Abhilfemassnahmen zu prüfen. Die Arbeitsgruppe erstellte eine Liste der in die Analyse einzubeziehenden Abkommen und Instrumente sowie der Evaluationskriterien. Es liegt nun am UNCED-Sekretariat, die Grundlagenarbeit bis zur nächsten PrepCom-Session zu erledigen. Einen wertvollen Beitrag wird voraussichtlich auch das vom UNEP vom 30. Oktober - 2. November 1991 in Rio de Janeiro einberufene Expertentreffen leisten, welches das vor zehn Jahren verabschiedete Montevideo-Programm für die Entwicklung des Umweltrechts einer kritischen Untersuchung unterziehen soll.

Die Delegationen Deutschlands und der Sowjetunion kündeten eine Initiative zum Thema internationale Umweltkriminalität an, die sie an der kommenden UNO-Generalversammlung starten möchten und mit der sich ihres Erachtens auch die UNCED abgeben sollte.

e) Verhütung und friedliche Erledigung von Konflikten im Umweltbereich

Obwohl die Hexagonale unter der Leitung Oesterreichs schon an der zweiten Session des PrepCom konkrete Vorschläge eingebracht hatte, waren nur wenige Delegationen - darunter die Schweiz (Erklärung in Beilage 3) - bereit, darauf materiell einzugehen. Einige Staaten wie vor allem Indien und Brasilien hatten dem Thema gegenüber grundsätzlich Bedenken. Es bedurfte grosser Anstrengungen, um eine Resolution durchzubringen, die der Behandlung der Verhütung und friedlichen Erledigung von Umweltstreitigkeiten an der nächsten Session in New York zumindest eine oder zwei Sitzungen einräumt. Angesichts dieser Ausgangslage ist vor Illusionen über die an der UNCED zu erreichenden Resultate in diesem Bereich - und wohl auch bezüglich der Verifikationsfrage, welche die Souveränität der Staaten noch weitergehender berührt - zu warnen.

IV. AUSBLICK

Die vierte und letzte Session des PrepCom wird vom 2. März - 3. April 1992 in New York stattfinden (zur Organisation siehe Beilage 4). Das Plenum wird, im Gegensatz zu der vergangenen Session, während der ganzen Zeit tagen, um den sektorübergreifenden Themen - insbesondere dem Transfer von finanziellen Mitteln und von Technologie - gebührend Achtung schenken zu können. Auch die Arbeitsgruppe III wird von der ersten Sessionswoche an tätig werden, um vor allem die Erdcharta in Angriff zu nehmen.

Das Verhandlungsprogramm der vierten Session ist schwer beladen, gilt es doch, die Arbeiten in allen Bereichen so weit wie möglich abzuschliessen. Es dürfte sehr schwierig sein, einen mangelnden Konsens noch an der UNCED selbst, die nach Vorkonsultationen am 29. und 30. Mai 1992 vom 1. - 12. Juni 1992 in Rio de Janeiro stattfinden wird (provisorische Agenda und Organisation in Beilage 5), zu erstellen.

Beilagen

1. Zusammensetzung der Schweizer Delegation
2. Structure and organization of Agenda 21
3. Schweizer Erklärungen zu :
 - Protection of the Atmosphere
 - Mountain Agenda
 - Aspects institutionnels
 - Règlement pacifique des différends
 - Transfert de technologies
 - Economie internationale, environnement et développement
4. Arrangements for future sessions of the PrepCom and tentative programme of work for the 4th session
5. Provisional Agenda, Organization of Work of UNCED



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.713-845.21.2 - SLR/BRC

3003 Bern, 29. Oktober 1991

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Verteiler:

- Alle Schweizer Botschaften;
- Ständige Beobachtermision der Schweiz bei den Vereinten Nationen (New York);
- Ständige Delegation der Schweiz bei der UNESCO (Paris);
- Schweizerische Delegation bei der Europäischen Freihandels-Asossiation und beim GATT, Genf;
- Schweizerische Delegation bei der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD Paris);
- Schweizerische Mission bei den Europäischen Gemeinschaften (Brüssel);
- Ständige Mission der Schweiz bei den Internationalen Organisationen, Genf;
- Ständige Vertretung der Schweiz beim Europarat (Strassburg);
- Ständige Mission der Schweiz bei den Internationalen Organisationen, Wien;

EDI: - Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
 - Bundesamt für Gesundheitswesen

EJPD: - Bundesamt für Justiz
 - Bundesamt für geistiges Eigentum

EMD: - StabGGST, Abteilung friedenspolitische Massnahmen

- EFD: - Eidgenössische Finanzverwaltung
- EVD: - Bundesamt für Aussenwirtschaft
- Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit
- Bundesamt für Landwirtschaft
- EVED: - Bundesamt für Wasserwirtschaft
- Bundesamt für Energiewirtschaft
- EDA: - Politische Direktion
- Direktion für Völkerrecht
- Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
- Direktion für Verwaltungsangelegenheiten und Aussendienst

Konferenz der Vereinten Nationen über Entwicklung und Umwelt (UNCED):
Dritte Session des Vorbereitungskomitees (PrepCom), Genf, 12. August -
4. September 1991

In der Beilage senden wir Ihnen den Schlussbericht der Schweizer Delegation zusammen mit den von ihr abgegebenen Erklärungen. Im Anhang finden Sie ferner das voraussichtliche Programm für die vierte Session des PrepCom sowie die provisorische Tagesordnung und organisatorische Angaben für die Konferenz in Rio de Janeiro im Juni 1992.

DIREKTION FUER INTERNATIONALE ORGANISATIONEN
Der Direktor



Jean-Pierre Keusch

Beilagen erwähnt

Kopie mit Beilagen an:

- Botschafter F. Staehelin, DEH
- Sekretariat des Departementschefs
- LTJ, DUC, LTH, HY, LAZ, LG, SLR, KRI